

NOUVEAUTÉ

EN 2019, JE METS LE TRI SÉLECTIF
DANS LE BAC A COUVERCLE JAUNE !



LE TRI SÉLECTIF SERA
COLLECTÉ DANS LE BAC
ROULANT QUI VOUS SERA
MIS A DISPOSITION !



MODALITÉS



Afin d'harmoniser la collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire, l'INSE délivrera des bacs roulants pour le tri sélectif à tous les particuliers et professionnels.

Ces bacs seront distribués durant le 1^{er} trimestre 2019. Ils permettront d'optimiser la collecte et d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte.

Ils porteront le logo de l'INSE et seront noirs avec un couvercle jaune.



Les bacs seront fournis gratuitement à chaque foyer et professionnel mais ils resteront la propriété de l'INSE. Les bacs devront donc être laissés sur place dans le cas d'un déménagement ou d'une vente.

Ils seront attribués à une adresse (et non à une personne) et seront identifiés :

- avec une étiquette indiquant l'adresse
- avec un numéro d'identification et un numéro de puce unique

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Pour obtenir les bacs, vous devez obligatoirement vous inscrire auprès de l'INSE
avant le 6 janvier 2019.

Inscription en ligne **SIMPLE, RAPIDE** et **SÉCURISÉE** !

Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne pour les particuliers et les professionnels sur : <http://om.inse27.fr>



Inscription par téléphone (temps d'attente possible) : Vous n'avez pas internet ?
Des difficultés pour vous inscrire en ligne ? Vous pouvez contacter :
le service déchets au 02.32.35.58.99 ou la MIP de Verneuil au 02.32.32.93.01

LIVRAISON DES BACS

A partir de janvier 2019, les agents de l'INSE livreront les bacs à l'adresse indiquée sur le formulaire internet. Les bacs seront déposés devant les propriétés.

Pour les adresses non inscrites au moment de la distribution,
un avis de passage sera laissé dans la boîte aux lettres et le bac devra être retiré à la :
MIP de Verneuil – 84 rue du canon - 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON



ENTRETIEN DES BACS

Le nettoyage des bacs devra être effectué par les usagers (particuliers et professionnels).

Tout vol, toute perte ou toute détérioration devra être signalé auprès du service déchets.

CE QUI CHANGE À PARTIR DU 1ER JUIN 2019

A partir du 1er juin 2019, la collecte du tri sélectif sera réalisée uniquement à l'aide des bacs pucés distribués. Les déchets devront être mis en vrac dans le bac.

Ne seront pas collectés :

- Les déchets présents en dehors des bacs ;
- Les bacs autres que ceux fournis par l'INSE ;
- Les bacs pucés dans lesquels les déchets seront mis dans des sacs



POURQUOI UN BAC PUCÉ ?

- La puce permet de relier le bac à une adresse. Le numéro de la puce permettra d'identifier l'adresse à laquelle le bac a été attribué.
- Lorsque le bac est levé par le camion de collecte, la puce est lue par un système informatique et permet d'enregistrer le jour et l'heure de collecte. Il est ainsi possible de savoir si le bac a été collecté ou non.

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI



ORDURES MÉNAGÈRES EN PORTE À PORTE



Pots en plastique et barquettes polystyrène, déchets de nettoyage et d'hygiène, emballages gras et sales, restes de repas, ...

VERRE EN APPORT VOLONTAIRE

Bouteilles et pots en verre uniquement



TRI SÉLECTIF EN PORTE À PORTE

Bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires (lait, soupe, jus de fruit...), conserves et canettes, p a p i e r s , cartonnettes.



DÉCHÈTERIE



électroménager, peintures...

Autres déchets : cartons bruns, g r a v a t s , déchets verts, encombrants, produits peints...

COMPOST

Si vous avez la possibilité, pensez à composter les matières organiques : épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, essuie tout, déchets de jardin...

Si vous êtes intéressés, la collectivité peut vous proposer des composteurs à prix réduits. Pour plus de renseignements, contacter la MIP de Verneuil au 02.32.32.93.01



Interco Normandie Sud Eure - 84, rue du Canon - 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton
02.32.32.93.01 - www.inse27.fr